



## Divorce, remariage et enfants légitimes.

Par **ubuntu77**, le **12/01/2008** à **16:03**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis une trentaine d'années d'une femme qui avait eu trois enfants d'une union (libre) précédente. A cette époque j'ai fait l'erreur de "reconnaitre" ces enfants - agés à ce moment là de 8, 9, et 10 ans -. Je suis remarié depuis et j'ai deux enfants avec mon épouse. Ma question est la suivante :

Je ne souhaite pas que les enfants de ma première épouse puissent hériter (j'ai 58 ans). Quelles seraient les solutions possibles ? Puis-je par exemple faire valoir le fait que ces enfants ne sont pas "génétiquement" de moi ?

Merci.

Par **patrick02**, le **13/01/2008** à **10:51**

Bonjour,

Situation complexe que la vôtre. A mon avis, vous ne pouvez pas faire grand chose qu'un désaveu de paternité mais là, compte tenu de la complexité de la chose, je ne saurai que vous conseiller de vous rapprocher d'un avocat

cordialement

Patrick